

**MAIRIE DE BRIGNEMONT**

**RÉUNION DU 09 avril 2019**

**Séance 2019-I**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CLUZET Alain, Maire.

**Date de convocation** : 02 avril 2019

**PRESENTS** - MM CLUZET Alain, BOUSSAROT Jérôme, SAURIN Jacques, MOULET Jean-Louis, LACOURT André, SIMORRE Sylvana, CHAUBET Bernard, CARLESSO Serge TIAR Denis.

**Absents** : Sonia VIVIAN, MOUREAU Marie-Claude

**SECRETAIRE** : J. SAURIN

**Ordre du jour :**

- 1- Vote du compte administratif et du compte de gestion 2018
- 2- Vote du budget primitif 2019
- 3-Concertation avec l'association des personnes handicapées FNATH Grand Sud
- 4- Marché de commandes fournitures des repas
- 5- dissolution du Val de Save (solde à répartir)
- 6- subvention voyages scolaires

**I-1 Vote du compte administratif et du compte de gestion**

Le conseil municipal de la commune de BRIGNEMONT après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des état de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

## Mairie de BRIGNEMONT Séance du 9 avril 2019

Considérant que les opérations sont régulières

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>ER</sup> Janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### I-2 Vote du taux des taxes

Monsieur le Maire donne lecture de l'état 1259 de fiscalité pour 2019

Après délibération le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux, ce qui donne le tableau ci-après :

LIBELLES	BASES NOTIFIEES	TAUX	PRODUIT
Taxe d'Habitation	351 800	9,62	33 843
Taxe Fonc Prop Bâties	236 200	9,45	22 321
Taxe Fonc Prop non Bâties	46 500	79,46	36 949
			93 113

### I-3 : Vote du budget primitif 2019

Monsieur le maire présente, article par article, le budget primitif 2019 qui se résume ainsi

<b>Mairie de BRIGNEMONT Séance du 9 avril 2019</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<i>Crédits votés au titre du présent budget</i>	426 591.89	319 727.00
<i>Restes à réaliser de l'exercice précédent</i>		
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>		106 864.89
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>426 591.89</b>	<b>426 591.89</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<i>Crédits votés au titre du présent budget</i>	104 971.89	149 155.23
<i>Restes à réaliser de l'exercice précédent</i>	87 950.00	
<i>Solde d'exécution de l'exercice précédent reporté</i>		43 766.66
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>192 921.89</b>	<b>192 921.89</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>619 513.78</b>	<b>619 513.78</b>

Après en avoir débattu les conseillers décident, à l'unanimité, d'approuver le budget tel quel

I-4 :

**Adhésion au groupement de commandes pour la mise en place d'un marché de restauration scolaire et de portage de repas à domicile**

**Autorisation de signer la convention constitutive**

Les communes de Belleserre, Brignemont, Cabanac-Seguenville, Cadours, Caubiac, Cox, Drudas, Garac, Lagraulet-Saint-Nicolas, Laréole, Le Castéra, Le Grès, Pelleport, Puysegur, Vignaux, Lasserre-Pradère, Mérenvielle, Sainte Livrade et le Sivom de la Vallée de la Save, conscients des enjeux liés à la maîtrise des dépenses publiques et à la rationalisation de la commande publique, souhaitent mutualiser leurs commandes concernant le marché de restauration.

A cet effet, un Comité de Pilotage (composé d'élus et présidé par la Commune de Cadours) a été créé pour suivre l'avancée de cette démarche.

Il a pour finalité de suivre les différentes étapes de préparation, de lancement et d'analyse des offres, notamment :

- De procéder à l'analyse des marchés actuels,
- de définir l'étendue des futurs besoins pour les différents lots,
- de procéder à une phase de sourcing des entreprises et de parangonnage auprès d'autres communes,
- de rédiger les pièces du marché public et de lancer la consultation,
- d'étudier les offres et de négocier avec les entreprises en compétition,
- de classer les offres et de proposer son analyse à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) composée des membres suivants :

## Mairie de BRIGNEMONT Séance du 9 avril 2019

1. Sébastien NOEL (Maire de BELLESSERRE)	2. Alain CLUZET (Maire de BRIGNEMONT)
3. Michel POUVILLON (Maire de CABANAC SEGUENVILLE)	4. Didier LAFFONT (Maire de CADOURS)
5. Jacques LAMARQUE (Maire de CAUBIAC)	6. Roland CLÉMENÇON (Maire de COX)
7. Denis DULONG (Maire de DRUDAS)	8. Joël MELAC (Maire de GARAC)
9. Gérard MAZEL (Maire de LAGRAULET SAINT NICOLAS)	10. Jean-Luc GAUTHE (Maire de LAREOLE)
11. Yvan GONZALEZ (Maire de LE CASTERA)	12. Jacques DEBANS (Maire de LE GRES)
13. Serge BAGUR (Maire de PELLEPORT)	14. Arlette FERRERI (Maire de PUYSEGUUR)
15. Roland LECONTE (Maire de VIGNAUX)	16. Raymond ALEGRE (Maire de MERENVIELLE)
17. Herve SERNIGUET (Maire de LASSERRE-PRADERE)	18. Christophe COSTES (1 <sup>er</sup> adjoint de SAINTE LIVRADE)
19. Sylviane COUTTENIER (Représentant du SIVOM DE LA VALLEE DE LA SAVE)	

Aussi, conformément à l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, un groupement de commandes doit être constitué entre les collectivités territoriales. Il aura pour objectifs de coordonner et de regrouper les mises en place du marché restauration pour chacune d'elles.

Ce groupement de commandes lancera un marché public selon la procédure adaptée aux fins de répondre aux besoins ci-dessous :

- Fourniture et livraison de repas scolaire des Ecoles de Cadours, Cox, Brignemont, Garac, Le Castera, Pelleport et des écoles du Sivom de la Vallée de la Save située Lasserre-Pradere Fourniture et livraison de repas pour le portage à domicile, (livraison assurée en ou plusieurs lieux distincts),

Les modalités de fonctionnement du groupement de commandes seront définies dans une convention constitutive.

Le coordonnateur du groupement de commandes sera la Commune de CADOURS.

Chaque commune ou chaque regroupement de communes membres du groupement sera signataire de son propre marché public de fournitures et de services et ce pour les besoins qui lui sont propres.

Considérant que l'article 28 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 permet de passer les marchés de services, quel que soit leur montant, selon une procédure adaptée, dans les conditions prévues à l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

De ce fait, la Commission d'Appel d'Offres se réunira pour procéder au choix du prestataire.

Avant d'entamer toutes les démarches administratives liées à la passation du marché, il est nécessaire que le conseil municipal se prononce sur l'adhésion de la commune au groupement de commandes ci-dessus décrit.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, et notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes et les articles 27 et 28 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux procédures de passation des marchés de services,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes de mise en place d'un marché de restauration jointe en annexe,

Considérant l'intérêt d'adhérer au groupement de commandes notamment pour bénéficier des effets d'économie d'échelle qu'il permet,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés:**

- **approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la mise en place du marché de restauration sur la commune,**
- **autorise le Maire à signer la convention correspondante,**

## Mairie de BRIGNEMONT Séance du 9 avril 2019

- autorise le coordonnateur à lancer la consultation et toutes les démarches afférentes.

### **I-5 :SIVU VAL DE SAVE : Répartition financière de l'actif**

Monsieur le Maire rappelle que le SIVU val de Save a été dissous le 31 août 2017

En accord avec l'ensemble des maires il est proposé la répartition financière suivante qui tient compte des clefs de répartitions

Pour la commune de BRIGNEMONT la somme de 8 094.78 €

Le conseil Municipal approuve la répartition financière et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour les signatures et pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de l'opération.

### **I-6 : Approbation des dossiers A'DAP**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le dossier d'agenda d'accessibilité programmée envoyé aux services préfectoraux.

Il indique qu'il a également concerté une association des personnes handicapées ( FNATH Grand Sud)

Il présente le dossier qui concerne 5 bâtiments : Salle des Fêtes/Cantine, 2 écoles avec cour, 2 Eglises, 2 cimetières.

Après délibération, le conseil municipal :

- APPROUVE le dossier de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ADAP)

Questions diverses :

- Subventions voyage scolaire : Les sommes ont été prévues au BP 20019
- Travaux de restauration de la croix devant l'Eglise

**DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Réunion du Conseil Municipal du 09 avril 2019**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CLUZET Alain, Maire.

**Date de convocation** : 14 décembre 2018

**PRESENTS** - MM CLUZET Alain, BOUSSAROT Jérôme, SAURIN Jacques, MOULET Jean-Louis, TIAR Denis. LACOURT André, SIMORRE Sylvana, MOUREAU Marie-Claude CHAUBET Bernard, CARLESSO Serge

**Absents** : Sonia VIVIAN

**SECRETAIRE** : M Claire MOUREAU

**Délibérations prises:**

- 1 : Vote du compte administratif et du compte de gestion 2018
- 2 : Vote du taux des taxes
- 3 : Budget primitif 2019
- 4 : Marché des commandes fournitures de repas
- 5 : Répartition financière de l'actif SIVU VAL DE SAVE
- 6 : Dossiers A'DAP

<b>Alain CLUZET :</b>	<b>André LACOURT</b>
<b>Jérôme BOUSSAROT</b>	<b>Denis TIAR :</b>
<b>Jacques SAURIN</b>	<b>Bernard CHAUBET :</b>
<b>Jean-Louis MOULET</b>	<b>Silvana SIMORRE</b>
<b>Serge CARLESSO :</b>	<b>Marie-Claude MOUREAU : Absente</b>
<b>Sonia VIVIAN : absente</b>	